

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-114-1906 la loi du 6 mars 1906.

n° 03-114-1906 la

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 avril 1906

Numéro JO

n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro

1 mai 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 6 mars 1906 concernant le transport par la poste, des lettres et imprimés non périodiques,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie de la Côte Française des Somalis, pour y être exécuté suivant sa forme et Leneur, la loi du 6 mars 1906 pour les transports par la poste des lettres et imprimés non périodiques. Art. 2. Le présent arrêté sera enresistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Signé : ORMIERES.